



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,  
DE L'OUTRE-MER  
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

# **LES FINANCES DES COMMUNES DE 10.000 HABITANTS ET PLUS EN 2008**

Collection

**Statistiques et finances locales**

**Direction générale des collectivités locales**

Cette publication « **Les finances des communes de 10.000 habitants et plus en 2008** »  
a été élaboré au Département des études et des statistiques locales  
de la Direction générale des collectivités locales  
par **Karine SOGUET** - Mai 2010

Directeur de la publication : **Eric JALON**

# Les finances des communes de 10 000 habitants et plus en 2008

## Sommaire

<b>Avant-propos</b>	<b>4</b>
<b>Evolution globale en France métropolitaine</b>	<b>5</b>
<b>Evolution des budgets des communes</b>	<b>6</b>
<b>Analyse d'ensemble des communes métropolitaines (hors Paris)</b>	<b>7</b>
1- Poursuite de la progression des dépenses de fonctionnement	8
2- Progression modérée des recettes de fonctionnement	10
3- Forte diminution du niveau de l'épargne en 2008	14
4- Baisse de l'investissement direct en 2008	15
5- Moindre recours à l'emprunt pour financer les investissements	16
6- Baisse de l'endettement des communes en 2008	17
7- Le fonds de roulement : 21 jours de dépenses réelles au 31 décembre 2008	18
<b>Données financières par strate des communes métropolitaines (hors Paris)</b>	<b>19</b>
<b>Evolution des données budgétaires 2007-2008 par strate de population</b>	<b>21</b>
<b>Analyse d'ensemble des communes d'outre-mer</b>	<b>22</b>
<b>Influence de l'intercommunalité</b>	<b>23</b>
<b>Dispersion par rapport à la moyenne pour les communes de métropole</b>	<b>29</b>
<b>Représentations régionales</b>	<b>29</b>
<b>Répartition par fonction des dépenses des communes</b>	<b>31</b>
<b>Annexes</b>	<b>32</b>
1. Définitions et modes de calcul des concepts utilisés	33
2. Répartition des communes selon la taille ou la région	34
3. Les groupements de communes	36

## Avant-propos

Cet ouvrage présente une synthèse de l'analyse des comptes administratifs 2008 des communes de 10 000 habitants et plus. Il se veut un outil de travail à destination de toute personne s'intéressant à la situation financière d'une ou plusieurs communes. En regroupant de nombreuses données synthétiques, il doit faciliter la comparaison d'une ou plusieurs situations communales à une situation de référence judicieusement choisie.

La mise à disposition d'un grand nombre de ratios (dépenses par habitant, poids de l'annuité de la dette ...) a vocation à rendre cette matière a priori complexe des finances communales plus intelligible et abordable par le plus grand nombre. En effet ces ratios sont calculés pour de nombreux groupes de référence auxquels peuvent s'identifier les communes. La comparaison est d'autant plus riche d'enseignements qu'elle prend en compte les multiples facettes de l'équilibre financier d'une commune. Parmi les grands axes de lecture, on pourra ainsi distinguer :

- le **service rendu** par les communes mesuré par les niveaux et structures des dépenses réelles de fonctionnement,
- **l'effort d'équipement et son financement** mesuré par le niveau des dépenses d'investissement, d'équipement et la structure du financement,
- ou encore **la charge de la dette et la marge de manœuvre** appréhendée par le niveau de la dette, le poids de l'annuité de la dette sur le fonctionnement et le taux d'autonomie financière.

Ces dimensions sont bien sûr interdépendantes et peuvent être complétées par l'étude d'autres points comme les dépenses par fonction et par des statistiques concernant des éléments non financiers de la commune.

Les données mobilisées pour l'élaboration de cet ouvrage sont issues du recensement général de la population en 1999 et des recensements complémentaires le cas échéant (population totale au 01/01/2008), des comptes administratifs 2008 des communes et, pour la partie fonctionnement des communes de 10 000 à moins de 30 000 habitants uniquement, de l'exploitation des comptes de gestion fournis par la Direction générale des finances publiques (DGFIP), et enfin des données fiscales également fournies par la DGFIP.